PROCES-VERBAL COMITE DE DIRECTION réunion plénière Au siège 16 Septembre 2024 Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :

Madame Christine AUBERE, Ghislaine YESLI KERRAD

Messieurs Philippe COUCHOUX, Bruno FOUCHET, Gilbert MATHIEU, Toufik MOUKRIM, Christian PORNIN, Rosan ROYAN, Simon VEISSIERE, Daniel VIARD, Daniel VOISIN

Membres de droit présents :

Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président District de Seine-et-Marne), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE)

Assistent:

Mesdames Sophie GERMAIN (Directrice Générale), Florence DUC (Directrice Générale Adjointe)

Messieurs Abdelhamid DAGUEMOUNE (Secrétaire Général du District de SEINE-SAINT-DENIS), Hugues DEFREL (Président de la Commission Régionale de l'Arbitrage), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)

Absents:

Mesdames Joëlle MONLOUIS, Marie-Christine TERRONI (excusée)

Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Claude DELFORGE (excusé), Ahmed HADEF (excusé), Brice PARINET LE TELLIER (excusé)

En ouverture de séance, s'agissant de la dernière réunion plénière du Comité de Direction sur la mandature 2020-2024, le Président adresse de vifs remerciements aux membres présents de l'équipe « Ensemble la Ligue » pour leur collaboration et leur soutien à la conduite du projet porté par cette équipe, et pour leur engagement en faveur du football francilien.

Il dresse ensuite un bilan succinct de la mandature au cours de laquelle le niveau de professionnalisation des différents acteurs a augmenté, le nombre de licenciés a enregistré une croissance continue (ce succès étant avant tout celui des clubs mais aussi celui de la Ligue et ses Districts du fait d'une offre de pratiques toujours plus importante et de la mise en œuvre d'opérations d'accompagnement et de structuration des clubs), les rétrocessions aux clubs se sont intensifiées pendant que les tarifs sont restés inchangés (c'est le cas depuis 2012), etc.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION DES 02 ET 11 SEPTEMBRE 2024

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance des procès-verbaux transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité les procès-verbaux de ses réunions des 02 et 11 septembre 2024.

COMPOSITION DES GROUPES DES CHAMPIONNATS REGIONAUX – SAISON 2024/2025

Le Comité.

Après avoir pris connaissance des propositions quant à la composition des groupes 2024/2025 (i) de la dernière division des Championnats Futsal Féminin et U18 Futsal, et (ii) du Critérium U16 Futsal, lesquelles favorisent une répartition géographique des clubs tout en tenant compte d'éventuelles problèmes disciplinaires entre clubs (tant au niveau régional que départemental et ce, au travers des échanges entre la C.R.P.M.E. et les C.D.P.M.E.),

Adopte à l'unanimité la composition des groupes 2024/2025 de la dernière division des Championnats Futsal Féminin et U18 Futsal et du Critérium U16 Futsal (cf. Annexe 1).

Pour ce qui concerne le Critérium U16 Futsal, 56 équipes sont actuellement engagées, ce dont se réjouit le Comité; ce nombre d'équipes engagées vient valider le choix du Comité de céans quant à la création de cette nouvelle offre de pratique.

PROJET DE CREATION D'UN CRITERIUM REGIONAL FUTNET

Le Comité,

Pris connaissance du projet de création d'un Critérium Régional Futnet visant à diversifier l'offre de pratique, proposer une compétition plus dense aux clubs engagés, et créer une dynamique pour le développement du Futnet sur le territoire,

Pris connaissance du Règlement du Critérium Régional Futnet,

Adopte à l'unanimité le projet de création d'un Critérium Régional Futnet (cf. Annexe 2) et le Règlement de l'épreuve (cf. Annexe 3).

Date d'effet : 2024/2025

Le Comité entérine le Calendrier Sportif Général de ce Critérium pour la saison 2024/2025.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DU 05 OCTOBRE 2024

Candidatures à l'élection du Comité de Direction de la Ligue - mandature 2024-2028

Le Comité prend acte de la décision de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales du 06 septembre 2024 quant à la recevabilité des candidatures reçues dans le cadre de l'élection du Comité de Direction de la Lique pour la mandature 2024-2028 :

- Liste dénommée « LES CLUBS, LA LIGUE : UN COLLECTIF » conduite par M. Ahmed BOUAJAJ (cf. Annexe 4.1)
- ➤ Liste dénommée « L'Equipe Le Club au centre du jeu » conduite par M. Jamel SANDJAK (cf. Annexe 4.2)

Candidatures à l'élection des membres de la délégation de la Ligue représentant les clubs à statut amateur aux Assemblées de la F.F.F. – mandature 2024-2028 (à l'exception des délégués par tranche de 50 000 licences qui seront élus uniquement pour la saison 2024/2025)

Le Comité prend acte des décisions de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales des 06 et 13 septembre 2024 quant à la recevabilité des candidatures reçues dans

le cadre de l'élection des membres de la délégation de la Ligue représentant les clubs à statut amateur aux Assemblées de la F.F.F. (cf. Annexe 5).

Présentation et adoption de l'Ordre du jour de l'Assemblée Générale

Le Comité arrête l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du Samedi 05 Octobre 2024 - à 09h30 (émargement à partir de 08h00) au Méridien Etoile – comme suit :

- I. APPEL DES DELEGUES ET QUORUM
- II. MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT DE LA LIGUE
- III. PRESENTATION DU PRE-RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SAISON 2023-2024
- IV. ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE MANDATURE 2024-2028
- V. ELECTION DES MEMBRES DE LA DELEGATION DE LA LIGUE AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA F.F.F.
- VI. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET LE SECRETARIAT GENERAL

<u>Informations générales</u>

* Le point sur les effectifs licenciés

Au 13.09.2024, la Ligue compte 164 116 licenciés, soit +1,8% par rapport à la saison dernière à la même période (+ 2 961 licenciés).

Le Comité prend ensuite connaissance de la répartition des licenciés par catégorie.

Il est par ailleurs souligné qu'à date, le taux de demandes de licence formulées via la dématérialisation est de 75.1%.

* Retour sur la première journée de remise de dotations à Morfondé

Il est préalablement que chaque année, la Ligue procède à une remise de dotations de matériel en direction des clubs Libres ayant une école de foot d'une part, et des clubs Futsal d'autre part. Pour la présente saison, une première journée de remise des dotations a eu lieu le samedi 14 septembre dernier à Morfondé, étant rappelé qu'il a été proposé aux clubs plusieurs dates afin de faciliter leur venue.

Il est par ailleurs souligné que pour la présente saison, la liste des clubs récipiendaires a pu être largement élargie grâce à l'ensemble des dotations de 2020 et de 2021 qui n'avaient pas pu être remises en raison du COVID-19.

En outre, comme la Ligue s'y était engagée, 600 buts Flexi-goal - *les mêmes que ceux vendus* par la FFF dans le cadre de son opération Mini-buts -, sont offerts aux clubs dans le cadre des dotations 2024.

Etant rappelé que la Ligue n'avait pas souhaité participer à l'opération fédérale considérant que les clubs n'avaient pas à payer pour cette dotation. Dans le cadre de son opération, la Ligue a ainsi acheté 600 mini-buts pour les mettre gratuitement à disposition des clubs.

* Plan de Prévention et de Lutte contre les VSS : retour sur la communication du guide Conformément aux indications données lors de la présentation au Comité de céans (réunion plénière du 06 juillet 2024) du guide interactif VSS à destination des clubs, celui-ci a été mis à leur disposition sur le site Internet de la Lique et sur l'Extranet Lique.

Eu égard à la nature du sujet, le Président tient à rappeler l'importance de relayer, sur les supports de communication de la Ligue et des Districts, cet outil.

* Plan Régional de l'Arbitrage - Subvention 2023/2024

Il est préalablement rappelé que :

- Au mois de décembre 2022, le COMEX avait décidé d'octroyer à chaque territoire une subvention pour les saisons 2022/2023 et 2023/2024 pour la mise en place d'un Plan Régional, concerté avec les Districts, de développement à l'arbitrage.
- Dans ce cadre-là, chaque District a perçu une subvention de 5 500 € pour la mise en œuvre des actions de développement sur leur territoire.
- ➤ La Ligue a quant à elle perçu 41 500 € pour la saison 2022/2023 et 41 000 € pour la saison 2023/2024.
- ➤ En 2022/2023, la Ligue a reversé intégralement la subvention qui lui était destinée en parts égales à chaque District.

Sur ce, sur proposition de son Président, le Comité décide de reconduire, pour 2023/2024, le reversement aux Districts de la subvention qui lui est allouée par la FFF au titre du Plan Régional de l'Arbitrage (soit 5 125 € par District).

* <u>Tirages des prochains tours de la Coupe de France</u>

Le Comité prend connaissance des dates des tirages des prochains tours de l'épreuve éliminatoire de la Coupe de France (jusqu'au 6ème tour) :

- Mardi 17.09.2024 à 18h00 : tirage du 4ème tour
- Mardi 01.10.2024 à 18h00 : tirage du 5^{ème} tour
- Mardi 15.10.2024 à 18h00 : tirage du 6ème tour

* Le schéma territorial du FAFA Equipement

Il est préalablement rappelé que la Ligue doit renseigner chaque saison pour la LFA un schéma territorial du FAFA Equipement, ce document étant un préalable obligatoire pour le traitement des dossiers par la LFA.

Le Comité approuve le schéma territorial proposé, lequel respecte l'ensemble des principes qui ont été actés au cours des précédentes saisons avec une mise à jour des données chiffrées.

Le Comité prend ensuite connaissance des enveloppes FAFA pour la saison en cours :

- . Chapitre « Equipements » :
 - ➤ Enveloppe de la Ligue : 650 000 € (contre 635 000 € en 2023/2024)
 - ➤ Enveloppe totale : 6,8 millions d'€ (idem 2023/2024)
- . Chapitre « Transport »:
 - ➤ Enveloppe de la Ligue : 81 400 € (contre 114 000 € en 2023/2024)
 - ➤ Enveloppe totale : montant non communiqué mais il a été indiqué qu'il y avait eu une baisse de 400 000 € par rapport à l'enveloppe 2023/2024 (laquelle enveloppe avait déjà connu une baisse de 200 000 €).

* Demande de renouvellement de la carte d'arbitre honoraire

Le Comité autorise la délivrance de la carte d'arbitre honoraire pour la saison 2024/2025 à :

- ➤ M. Lucien BALISIER (n°FFF : 2399800614)
- M. Jacques THERON (n°FFF : 2399800942)
- ➤ M. Jean Claude CHARLES (n°FFF : 2399800700)

* Mouvements dans les clubs

- Demandes d'affiliation pour la saison 2024-2025

Le Comité émet un avis favorable à la demande d'affiliation suivante : Club Futsal

FOOTBALL CLUB EN SALLE ASSOCIATION (93)

- Demande d'inactivité partielle

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la demande formulée par le club suivant,

Prononce son inactivité dans les catégories mentionnées ci-dessous :

Club Libre

. 500 731 - MAULOISE U.S. (78) - Catégories U18, U17, U16 et U14

- Demandes d'inactivité totale pour 2024-2025

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu la demande formulée par les clubs suivants.

Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (1ère saison) :

Clubs Libres

- . 525 522 CHAVENAY A.S.L. (78)
- . 560 300 LISSES FOOT 91 (91)
- . 564 498 CERCLE OMNISPORT FRANCO TURC 94 (94)

Club Entreprise

. 653 424 - IN A.S. (78)

- Cessation définitive d'activité

Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité du club suivant : Club Libre

. 552 497 - CHAUMES GUIGNES U.S. (77)

- Demandes d'Entente pour 2024/2025

. Demande de création d'une entente formulée par les clubs du FC REGION HOUDANAISE (542 759) et de l'US YVELINES (531 085) dans la catégorie U18 F. Le Comité.

Pris connaissance de la demande de création d'une entente, formulée par les clubs susvisés, pour la constitution de deux équipes U18 F à 11,

Autorise la création de cette entente pour la saison 2024-2025, étant observé que le club support de cette entente est le club de l'US YVELINES pour l'équipe 1 et le FC REGION HOUDANAISE pour l'équipe 2.

Et invite les clubs concernés à prendre connaissance des dispositions réglementaires régissant l'équipe en entente (article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. et article 11.7 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.).

. Demande de renouvellement d'une entente formulée par les clubs de MARLY LE ROI US (508713) et ETANG SAINT NOM E.S. (527993) dans les catégories U18 F à 11 et U15 F. Le Comité.

Pris connaissance de la demande de création d'une entente, formulée par les clubs susvisés, pour la constitution d'une équipe U18 F à 11 et d'une équipe U15 F à 11,

Autorise le renouvellement de cette entente pour la saison 2024-2025, étant observé que le club support de cette entente est le club de l'US MARLY LE ROI,

Et invite les clubs concernés à prendre connaissance des dispositions réglementaires régissant l'équipe en entente (article 39 bis des Règlements Généraux de la F.F.F. et article 11.7 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.).

QUESTIONS DIVERSES

A. MOUCER

. Information sur le démarrage des formations d'éducateurs 2024/2025 (Titres à Finalité Professionnelle et Diplômes Fédéraux).

C. PORNIN

. Remercie les membres du Comité pour les moments de partage au cours du mandat, et précise qu'il a toujours été loyal dans son engagement.

Le Président salue l'engagement de Christian et lui rappelle qu'il pourra poursuivre son action en faveur du football francilien sous d'autres formes.

G. MATHIEU

. Regrette vivement que le passage de témoin au sein de la Commission Foot Loisir se fasse dans un contexte où la Mairie de Paris a supprimé des créneaux d'attribution de terrains à la Ligue. Il souhaite que cette situation puisse trouver une issue favorable pour le maintien de la dynamique du Foot Loisir.

Le Président tient à saluer l'engagement sans faille et la loyauté de Gilbert.

Il lui confirme par ailleurs que la Ligue va se rapprocher de la Mairie de Paris afin de trouver une solution à la problématique évoquée.

P. COUCHOUX

- . Revient sur la réunion de rentrée des délégués organisée au siège de la Ligue le vendredi 06 septembre 2024.
- . Retour sur la participation de l'Equipe de France Futsal à sa première Coupe du Monde (du 14 septembre au 06 octobre 2024 en Ouzbékistan).

D. VIARD

. Tient à souligner l'important travail réalisé pour la confection du guide interactif VSS à destination des clubs.

H. DEFREL

- . Retour sur les stages de rentrées des arbitres et des observateurs en arbitrage.
- . Point sur le renouvellement des licences « Arbitre » et importance du référent « Arbitres » du club dans le processus de renouvellement des licences.

T. MOUKRIM

. Retour sur la première journée de remise des dotations aux clubs.

D. VOISIN

. Remercie le Président pour la confiance qu'il lui a témoignée pendant ces deux mandats, et l'assure de tout son soutien.

Le Président tient à saluer l'engagement sans faille et la loyauté de Daniel, et lui fait part de son souhait de le voir continuer à œuvrer pour la Ligue.

C. DEVILLE-CAVELLIN

- . Retour sur le séminaire du Comité Directeur du District et sur les réunions de rentrée avec les clubs.
- . Organisation de l'Assemblée Générale du District le 19 octobre prochain à Etréchy.

F. CHARRASSE

- . Retour sur la réunion de rentrée « Comité Directeur Commissions »
- . Organisation du Trophée Louis GASTON-PAYET le 28 septembre prochain.

P. COLLOT

- . Retour sur la réunion de rentrée avec les clubs du 05 septembre dernier.
- . Confronté à un cas de VSS au sein d'un club du District, il confirme l'utilité du guide interactif.
- . Organisation de l'Assemblée Générale du District le 19 octobre prochain à Lésigny.

B. FOUCHET

. Tient à remercier les salariés de la Lique pour l'accompagnement des élus.

Le Président Jamel SANDJAK